

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné Haffide BOULAKRAS, directeur adjoint, chargé de l'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale de la magistrature,

- VU le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'École nationale de la magistrature ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté en date du 28 août 2025 portant accueil en détachement de Madame Emmanuelle LAUDIC-BARON auprès de l'École nationale de la magistrature afin d'exercer les fonctions de sous-directrice du département international pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- VU l'arrêté du 7 octobre 2026 portant attribution de fonctions du directeur de l'École nationale de la magistrature;

Déclare donner, à compter du 9 octobre 2026, délégation de signature à Madame Emmanuelle LAUDIC-BARON, sous-directrice du département international de l'École nationale de la magistrature, pour signer, de façon permanente, l'ensemble des documents liés à l'activité placée sous sa responsabilité :

- les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisation d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers ;
- les certificats administratifs et attestations diverses (dont service fait et état des indemnités allouées au personnel enseignant) ;
- les remises partielles ou totales sur les tarifs de référence concernant :
 - la tarification des sessions de formation destinées aux magistrats étrangers (ou autres publics qui concourent au fonctionnement de la justice) qui figurent au catalogue du département international.
 - la tarification des sessions de formation destinées aux magistrats étrangers (ou autres publics qui concourent au fonctionnement de la justice) en France, sur mesure, hors catalogue international.
 - La tarification des missions à l'étranger.
- Les bons de commande, contrats ou conventions relatifs aux actions du département international dans la limite de 10 000 euros TTC (le directeur et la secrétaire générale de l'ENM seront informés de la signature de ces actes) ainsi que la validation des engagements juridiques correspondants.

Pour signer, pendant les absences ou en cas d'empêchement du directeur adjoint, en charge de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées, les actes relatifs à la vie administrative et pédagogique relevant de ses compétences, à l'exception des contrats, conventions et marchés non visés au paragraphe précédent.

Pour signer, pendant les absences ou en cas d'empêchement de la sous-directrice chargée de la formation continue, les actes relevant de la délégation de signature de celle-ci.

Pour signer, pendant les absences ou en cas d'empêchement de la sous-directrice chargée des formations professionnelles spécialisées, les actes relevant de la délégation de signature de celle-ci.

Siège

Direction, Recrutements, Formation initiale et
Recherche, Secrétariat général
10, rue des Frères Bonie - 33080 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 00 10 10 - Fax : 05 56 00 10 99
www.enm.justice.fr

Antenne parisienne

Direction, Formation continue, Formations professionnelles
spécialisées, Département international
8, rue Chanoinesse - entrée : 3 ter, quai aux Fleurs - 75004 Paris
Tél : 01 44 41 88 20 - Fax : 01 44 41 88 21



Fait à Bordeaux, le 9 octobre 2026

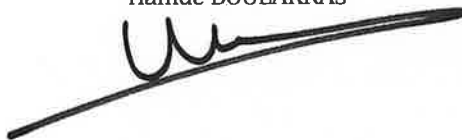
La Mandataire,

Emmanuelle LAUDIC-BARON

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'E' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

Le directeur de l'École nationale de la magistrature
par intérim,

Haffide BOULAKRAS

A handwritten signature in black ink, featuring a series of three connected, rounded loops followed by a long, straight horizontal line extending to the right.